

COMMISSION BIEN DANS SON TRAVAIL DU 11 AVRIL 2018

INTEGRER LA QUALITE DE VIE AU TRAVAIL

DANS LA CONCEPTION ET LE DEPLOIEMENT DES PROJETS

Quelles sont vos remarques / compléments

sur les éléments de constat et l'objectif présentés ci-après ?

Nos constats :

- L'étude d'impact s'inscrit dans la méthode de conduite du changement de La Poste déployée à La Poste
- Elle permet :
 - d'identifier les impacts du projet sur la vie au travail (santé, sécurité...) du personnel concerné par le projet
 - de mettre en place des actions en amont visant à supprimer/réduire les risques au regard des impacts identifiés
 - d'améliorer les conditions de travail des postiers des sites concernés
- Les principes retenus pour les études d'impact ont été définis au niveau national :
 - Analyse de l'impact sur le plan humain, technique, environnemental et organisationnel
 - Démarche fondée sur observations terrain, groupes de travail et entretiens individuels
 - Démarche pluridisciplinaire : managers, RH, agents, services de santé au travail, assistants sociaux, filière prévention, représentants du personnel
 - Information / consultation du CHSCT
- La méthode de conduite du changement de La Poste et en particulier la méthode d'étude d'impact ont fait l'objet d'actions de sensibilisation / formation en 2015 et 2016 :
 - Formation des chefs de projet nationaux BSCC en 2015 et 2016
 - Formations auprès des pilotes (DRAT DRH RARH) et contributeurs clefs (RPSST) au Réseau en 2016 ; mise en place d'un kit de conduite du changement diffusé à chaque directeur de secteur pour la mise en œuvre de son projet.
- Cette méthode est intégrée dans le Programme de formation de la Filière Prévention en cours de déploiement.
- Les réseaux spécialisés sont en place et contribuent en fonction de leurs spécificités

- Services de santé au travail (analyse impact santé des projets et préconisations, accompagnement individuel)
- Filière prévention (analyse d'impact santé sécurité et préconisations, mise en œuvre de certaines actions)
- Assistants sociaux (écoute et observation sociale, accompagnement individuel)

Certains de ces acteurs expriment le fait d'être sollicités trop tardivement.

- La pratique d'étude d'impact est hétérogène sur le territoire. Les projets n'ont pas tous la même ampleur. Il arrive que l'étude d'impact ne soit pas assez développée. Dans le cadre du projet Excello Production, les Services financiers ont notamment renforcé la démarche en mettant en place « la phase d'attention » pour accompagner les collaborateurs entre les annonces et le démarrage des phases d'écoute. Il s'agit de gérer au mieux les émotions dès la communication de l'information.
- Les CHSCT sont consultés dans des conditions hétérogènes
- Un bilan est rarement fait sur les impacts effectifs du projet après la mise en œuvre

Les objectifs partagés dans le cadre du Programme Bien dans son travail :

S'assurer avant la mise en place d'une nouvelle organisation du travail, d'un nouveau processus de production ou régime de travail que son impact sur la santé a été bien évalué et qu'il procure de bonnes conditions de travail aux postiers du site concerné

- Sensibiliser les experts qui conçoivent les organisations aux enjeux de l'inaptitude (ex : responsables organisation à la BSCC, chefs de projets ESCI au Réseau...)
- Associer les médecins du travail, la filière prévention et les responsables RH et les assistants sociaux en amont de l'élaboration des schémas d'organisation
- Intégrer leur évaluation à l'étude d'impact réalisée dans le cadre de la conduite des projets